

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 17 octobre 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Constant
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Molossi
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monot, M. Taïbi, M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 11-01 du 17 octobre 2024

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENT POUR L'OCCUPATION TRANSITOIRE DE TRÉMIES COMBLÉES AU CARREFOUR DE LA FOLIE – DÉSIGNATION DU LAURÉAT – CONVENTION ET SUBVENTION D'INVESTISSEMENT – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET EXONÉRATION DE REDEVANCE

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article 2125-1,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

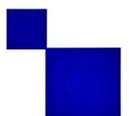
- DÉSIGNE l'association La Sauge lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt concurrent pour l'occupation temporaire des emprises des anciennes trémies comblées au carrefour de la Folie ;

- ACCORDE une subvention d'investissement à l'association La Sauge d'un montant de 50 000 euros dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt concurrent pour la végétalisation transitoire et le développement d'une activité temporaire d'horticulture au carrefour de la Folie ;

- APPROUVE la convention de subventionnement, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec l'association La Sauge ;

- APPROUVE la convention d'occupation du domaine public, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec l'association La Sauge, prévoyant l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour toute la durée du projet ;

- PRESCRIT l'apposition du logotype du Département sur tout document de communication de l'association relatif à ces actions ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.